

Informations de base	
2009/2550(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cinquantième anniversaire du soulèvement tibétain et le dialogue entre Sa Sainteté le Dalaï-Lama et le gouvernement chinois Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Chine Tibet	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0142/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Débat en plénière		
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2550(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0012/2009	09/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0135/2009	12/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0136/2009	12/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0137/2009	12/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0138/2009	12/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0142/2009	12/03/2009	Résumé

Résolution sur le cinquantième anniversaire du soulèvement tibétain et le dialogue entre Sa Sainteté le Dalaï-Lama et le gouvernement chinois

2009/2550(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 12 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 338 voix pour, 131 voix contre et 14 abstentions, une résolution sur le 50^{ème} anniversaire du soulèvement tibétain et le dialogue entre Sa Sainteté le Dalaï-lama et le gouvernement chinois.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, ALDE, UEN, Verts/ALE.

Rappelant les conditions d'exil en Inde du Dalaï-lama au cours de ses 50 dernières années et ses constants appels à la non-violence, lui ont valu d'être couronné par le prix Nobel de la Paix en 1989, le Parlement prie le gouvernement chinois de considérer le mémorandum sur une autonomie réelle pour le peuple tibétain, présenté en novembre 2008, comme une base de discussion sur le fond, dans la perspective d'un changement positif et notable au Tibet. Il invite le Conseil à le tenir informé de la teneur des négociations entre la Chine et le Dalaï-lama.

Parallèlement, le Parlement demande au Conseil d'adopter une déclaration demandant au gouvernement chinois l'ouverture d'un dialogue constructif en vue de parvenir à un **accord politique global sur une autonomie réelle pour le peuple tibétain**. Il condamne tous les actes de violence, qu'ils soient le fait de manifestants ou d'une répression disproportionnée de la part des forces de l'ordre et demande au gouvernement chinois de libérer sans délai et sans conditions toutes les personnes détenues au seul motif de leur engagement dans un mouvement de protestation pacifique. Les autorités chinoises sont également appelées à permettre aux médias étrangers d'entrer librement au Tibet, y compris dans les territoires tibétains situés hors de la région autonome du Tibet, et de supprimer le système des autorisations spéciales.

Le Parlement prie enfin la présidence du Conseil de prendre l'initiative d'inscrire la question tibétaine à l'ordre du jour d'une session du Conseil "Affaires générales" afin d'aborder la manière dont l'Union pourrait faciliter l'accomplissement de progrès en vue d'une solution pour le Tibet.